

Des premières avancées... Qui doivent en appeler d'autres !

Lors de la mise en place du contrat unique pour les contractuel-le-s et au nom de l'équité sociale, SUD-Rail a revendiqué la mise en place de repères lisibles et homogènes pour les salarié-e-s contractuel-le-s. Cette simplification était aussi le moyen pour les managers d'enfin mieux connaître la réglementation, les possibilités d'évolution et de rémunération inhérente aux cheminot-e-s en CDI. Si on peut mesurer des avancées notables, il reste du chemin à faire pour que les contractuel-le-s puissent enfin être considéré sur le même plan d'égalité par l'ensemble de nos dirigeant-es... Transparence, déroulement de carrière, promotions, etc... Il reste encore de nombreux droits à conquérir ! SUD-Rail va s'y atteler, la direction va devoir l'entendre !

Un bilan à mettre à l'actif des actions SUD-Rail !

Dès le début de la négociation de l'accord classification, SUD-Rail a effectué un travail constant en multipliant les audiences et DCi sur les questions d'égalité de traitement entre statutaires et contractuel-les. La mise en place du contrat unique et des classes pour les contractuel-le-s a été une 1^{ère} étape qui nous a permis de mettre sur la table nos revendications et obtenir des avancées notables sur plusieurs sujets :



- **Médecine de soins étendue à l'ensemble des salariés** (Réunion de concertation du 25/02/21)
- **Nouveau calcul de la prime de réserve suite à la mise en place du contrat unique pour l'ensemble des agents et plus favorable que le précédent** (Réunion de concertation du 22/08/22)
- **Extension de l'indemnité de résidence aux contractuel-le-s** (Réunion de concertation du 21/03/22)
- **Augmentation de 3 à 6 % pour passage à la classe supérieur** (Réunion de concertation du 23/02/22)
- **Mis en place d'une augmentation individuelle début de parcours suivant le système qui existait pour les contractuel-le-s EX annexe A1« attachés opérateurs »** (réunion de concertation du 23/02/22)
- **Sécurisation de la prime de travail pour tous** (bilatérale « revoyure salariale » du 24/05/23)

Peu importe ce que peuvent dire les uns et les autres, SUD-Rail est toujours à l'action pour gagner de nouveaux droits aux contractuel-le-s. Sur chacun de ces points, nous disposons des écrits permettant d'en attester !

Connaitre ses droits pour mieux les faire appliquer Un enjeu majeur pour l'ensemble des contractuel-le-s !

Pour faire appliquer ses droits, il est nécessaire de les connaître. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la direction et les managers ne sont pas pressés d'expliquer leurs droits aux agents contractuel-le-s... Nous ne comptons plus les interventions des délégué-e-s SUD-Rail dans les établissements pour faire valoir les droits des salarié-e-s contractuel-le-s.

Pour que les contractuel-le-s connaissent leurs droits et les fassent appliquer, SUD-Rail a réalisé un guide que chaque salarié-e peut se procurer auprès de son délégué ou en prenant contact avec SUD-Rail, n'hésitez pas !



Contractuel-le-s, Statutaires, CDD, Intérim...

Revendiquons ensemble pour gagner de nouveaux droits !

La direction joue la division entre les différentes catégories de contrats, ne tombons pas dans le piège. Revendiquer pour toutes et tous, n'oublier personne, c'est ce que SUD-Rail fait au quotidien. Alors que la période des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) va s'ouvrir à la SNCF, nous continuerons de porter des revendications de justice sociale :

- **Indexation des salaires SNCF (hors NAO) sur l'inflation (échelle mobile des salaires)**
- **Augmentation en sommes uniformes pour toutes et tous.**
- **Réexamen des situations individuelles des agents contractuel-le-s embauché-e-s entre janvier 2020 et juillet 2022 pour les revaloriser suite à la mise en place du contrat unique.**
- **Prise en compte des années d'anciennetés d'intérim, de CDD, d'alternance pour fixer le salaire à l'embauche comme pour la majoration d'ancienneté.**
- **Pour le personnel roulant, que la prime de travail ou de traction ne soit pas inclus pour la fixation du salaire minimal SNCF (GRH00391).**
- **Que l'ensemble des éléments de rémunération et des droits accessoires soient appliqués au personnel en CDD, en intérim et en alternance.**
- **La création d'un véritable 13^{ème} mois pour l'ensemble des cheminot-e-s.**
- **Création de nouveaux paliers d'ancienneté plus conformes à la durée des carrières.**
- **Transparence salariale pour les contractuel-le-s avec l'intégration dans les commissions de notation pour vérifier la progression salariale et de carrière.**
- **L'octroi des facilités de circulation pour les contractuel-le-s dans les mêmes conditions que les agents statutaires, notamment à la retraite.**

STATUTAIRES, CONTRACTUEL-LE-S, CDD MILITONS ENSEMBLE AVEC SUD-RAIL POUR GAGNER DE NOUVEAUX DROITS !

Pour faire avancer nos revendications, faisons front ensemble, renforçons SUD-Rail pour que nos exigences prennent plus de poids, que nos luttes soient gagnantes. Alors rejoins nous, pour adhérer, prends contact avec un-e délégué-e ou alors c'est ici : <https://www.sud-rail.fr/formulaire-adhesion>

Besoin de renseignements sur mes droits, sur ma situation individuelle... SUD-Rail est là, au service de tous les cheminot-e-s, quel que soit leur statut !

LE TELEPHONE :
06.95.47.41 .00



(Tous les mercredi et jeudi de 9H00 à 16h30)

L'adresse mail :

contractuel-le-s@sudrail.fr (tous les jours 24/24)



FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS
TEL : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.federation@gmail.com FACEBOOK : @sudrailofficiel
FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET : www.sudrail.fr TWITTER : @Fede_SUD_Rail

Union
syndicale
Solidaires